



Afin de contribuer aux débats liés aux enjeux sociétaux les plus vifs et aux questionnements épistémologiques au sein des disciplines en ALL-SHS, la MSHB propose un appel à manifestation d'intérêt pour constituer des groupes de travail interdisciplinaires.

Constitué pour un an, un groupe de travail interdisciplinaire (GTI) bénéficie d'une dotation maximale de 2 000 €, destinée à l'organisation en Bretagne de séminaires, d'ateliers, de séances de lecture, de workshops, ou de data sprint...

Cet AMI ne concerne pas les demandes de subventions dédiées à l'organisation de manifestations scientifiques (colloque, journée d'étude) relevant des programmes scientifiques des unités dans la mesure où il existe d'autres dispositifs pour ce type de soutien.

Conditions de recevabilité

Un GTI doit être porté par deux responsables scientifiques dont l'un appartient nécessairement à une unité fédérée par la MSHB. Il implique d'autres chercheurs issus de disciplines différentes (SHS, sciences du numérique, mathématiques, sciences du vivant, etc.) rattachés à des établissements bretons.

Les GTI peuvent aussi impliquer des acteurs associatifs, des collectivités territoriales, des établissements publics culturels et des partenaires industriels.

Il est aussi possible d'associer un ou plusieurs chercheurs extérieurs à la région, en particulier ceux dont les laboratoires sont adossés à d'autres MSH appartenant au Réseau national des Maisons des sciences de l'homme (RnMSH).

Les activités du GTI doivent être en relation avec les thématiques d'un ou plusieurs axes de la MSHB : la présentation du GTI inclut donc une orientation et des objectifs scientifiques précis qui doivent être développés.

Types de soutien apportés au GTI par la MSHB

- La mise à disposition d'espaces de travail (salles, amphithéâtre)
- Une aide en médiation scientifique, en communication
- Un accompagnement pour la mise en place de visioconférences et de captations audiovisuelles. Le traitement, la mise en ligne et la diffusion des vidéos n'est en aucun cas automatique et doit faire l'objet d'une discussion au moment du dépôt.
- Un soutien financier (gestion financière assurée par et à la MSHB)

Durée

La durée du groupe de travail est de 1 an.

Critères d'évaluation

- L'argumentaire de la problématique du GTI prenant en compte la thématique d'un ou plusieurs axes scientifiques de la MSHB.
- Le caractère interdisciplinaire du GTI : les thématiques et/ou problématiques proposées concernent les chercheurs en arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales souhaitant développer une réflexion collective interdisciplinaire endogène (intra SHS), ou exogène (avec les autres secteurs scientifiques).
- La plus-value de l'hébergement du GTI à la MSHB (aspects scientifiques, logistiques et institutionnels).
- Le caractère pluriel et novateur des formes de rencontres et de communications scientifiques
- La précision et la faisabilité du programme d'activités proposé.
- La présentation des attendus des travaux du GTI.

Modalités d'acheminement et d'examen

La procédure comprend les étapes suivantes :

1. Les responsables scientifiques du groupe de travail envoient le formulaire d'intention à l'adresse gti@mshb.fr. Il leur est demandé (en amont du dépôt) de prendre contact :
 - ✓ avec la chargée de médiation scientifique pour s'assurer de l'éligibilité du projet par rapport aux critères d'évaluation
 - ✓ avec la gestionnaire financière pour l'élaboration du budget
2. Les dossiers recevables sont examinés par la direction de la MSHB en concertation avec le Collège des pairs. Les résultats des délibérations sont communiqués aux responsables scientifiques du groupe de travail.

Engagements des responsables des GTI

Les responsables scientifiques devront communiquer les informations liées aux activités du groupe de travail afin que la MSHB puisse les diffuser sur son site.

Un bilan des activités du groupe de travail devra être remis au terme de l'année.

La MSHB incite fortement à ce que les publications produites dans le cadre du groupe de travail soient déposées sur HAL. Dans ce cas, la MSHB devrait être déclarée en tant que laboratoire d'affiliation en plus du laboratoire du chercheur.

En cas de publication d'ouvrages ou de posters, le soutien de la MSHB doit être indiqué. Les supports de valorisation devront faire apparaître le logo de la MSHB.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

- Chargé.e de médiation scientifique (gti@mshb.fr)

Les services de la Maison des sciences de l'homme en Bretagne

Logistique : Accueil et réservation des salles

Un ensemble d'espaces de travail (amphithéâtre, salle de conseil, salle de conférence, salle de travail) est mis à la disposition des groupes de travail.

Ces espaces sont accessibles sous réserve de disponibilité et dans le respect des règles sanitaires et de sécurité en vigueur.

Contact : reservation@mshb.fr

Gestion financière

Le service de gestion financière de la MSHB est chargé d'assurer l'évaluation des besoins financiers des GTI et le suivi des budgets qui leurs sont alloués.

Médiation scientifique

Le service a pour mission d'accompagner les groupes de travail dans l'organisation de leurs événements scientifiques. Il apporte un soutien aussi bien dans l'émergence du projet que dans sa concrétisation. Il apporte un soutien à l'organisation des événements programmés dans le cadre du GTI à travers la conception de supports d'information (affiches, programmes, etc.) et l'élaboration d'une diffusion ciblée. Il permet également de diffuser et valoriser les manifestations scientifiques grâce à un système de visioconférence et si besoin de captation audio et vidéo. Le traitement, la mise en ligne et la diffusion des vidéos n'est en aucun cas automatique et doit faire l'objet d'une discussion au moment du dépôt.

Communication

Ce service a pour mission de faire connaître les groupes de travail, de communiquer sur leurs différentes activités et de valoriser leurs productions.